

1. *Débitrice:* **Association Bioeco.ch**, Rue Louis-Curtat 14,  
**1005 Lausanne**
2. *Déclaration de faillite:* 08.11.2007
3. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP:* 07.07.2008
4. *Avance de frais:* CHF 5'000.00

*Indication:* La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

5. *Remarques:* but : soutien et développement des intérêts de la nature, en particulier par la promotion de produits écologiques, biologiques et labélisés comme tels, la fourniture d'informations et la mise en place d'une plateforme de contacts

Faillite prononcée le 27.9.2007 a pris effet le 8.11.2007

Office des faillites de Lausanne  
1014 Lausanne

(00309161)